

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3245**

commune (s) :

objet : Entretien préventif des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 mai 2012**

**Décision n° B-2012-3245**

objet : **Entretien préventif des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

#### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de service pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016, par reconduction expresse pour un montant maximum de 9 600 000 € HT, soit 11 481 600 € TTC pour 4 ans.

Ces prestations ont pour objet d'assurer l'entretien préventif des contrôleurs de feux tricolores et des synthèses vocales équipant certains carrefours à feux de l'agglomération et qui permettent aux malvoyants de traverser la voie publique.

L'opération est décomposée en 2 lots géographiques. Chaque lot sera attribué séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC,

- lot n° 2 : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Givors, Grigny, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 2 marchés d'entretien préventif des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores pour l'année 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016 par reconduction expresse,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet l'entretien préventif des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et tous les actes contractuels y afférents :

- lot n° 1 : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC,

- lot n° 2 : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Givors, Grigny, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 740 800 € TTC.

**5° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2013 et éventuellement 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.**